

REGLEMENT PARTICULIER

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE du BOCAGE organise le 14 & 15 Mai 2011 avec le concours du Conseil Général de la Manche, de la ville d'Hébécrevon, la ville d'Agneaux, la ville de Saint Lo et la communauté de communes du canton de Marigny.

Une épreuve automobile nationale de Véhicules Historiques de Compétition dénommée :

2^{ème} COURSE DE COTE NATIONALE DE VHC D'HEBECREVON / AGNEAUX

Cette épreuve compte pour :

- le Coupe de France de la Montagne VHC 2011 Coef 2.
- le Challenge Indice de Performance
- le Championnat du Comité Régional du Sport Automobile de Normandie
- le Challenge des Sponsors de l'A.S.A du Bocage

Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional en date du 21 février 2011 et enregistré à la F.F.S.A. sous le permis d'organisation numéro **85** en date du 08 mars 2011.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

Comité d'Organisation

Voir règlement particulier de l'épreuve nationale.

1.1P. OFFICIELS

Directeur de Course	: Mr Jean Paul COQUELET	7661	07 01
Commissaire Technique responsable VHC	: Mr BAROLLE André	55043	07 02
Chargé des relations avec les concurrents	: Mr Jacques LE GALL	9383	13 18

1.2P. HORAIRES

Voir règlement particulier de l'épreuve nationale

Les V.H.C partiront un quart d'heure avant les horaires fixés pour l'épreuve du Championnat.

ARTICLE 2P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 30

Sont admises les voitures homologuées VHC et titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes au règlement standard des Courses de Côte VHC. (voir "Conditions d'admission des voitures").

Sont admises dans un classement séparé, les voitures en conformité pour participer à un rallye CLASSIC.

ARTICLE 3P. SECURITE

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International.

Les voitures de tourisme et les voitures GT auront la possibilité d'enlever les pare-chocs.

Equipement des pilotes conforme à la réglementation FFSA.

ARTICLE 4P. PUBLICITE

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International.

ARTICLE 5P. LICENCES

Voir réglementation générale

ARTICLE 6P. ASSURANCES

Voir règlement standard des Courses de Côte.

ARTICLE 7P. PARCOURS

Les prescriptions des Règles Techniques et de Sécurité de la discipline en application des articles R331-18 à R331-45 du code du sport, devront être respectées dans toutes les épreuves.

ARTICLE 8P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Voir le règlement de l'épreuve nationale, sauf les frais de participation qui sont fixé à 340 €, réduits à 170 € pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Date de clôture des engagements le 09 Mai 2011 à 24 heures 00 (cachet de la poste faisant foi).

Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription une photocopie de la 1^{ère} et de la 10^{ème} page du PTH.

ARTICLE 9P. CONTROLE ADMINISTRATIF

Les concurrents devront présenter aux vérifications le PTH de la voiture dûment visé par la FFSA, ainsi que le passeport technique ou, pour les concurrents étrangers, PTH accompagné du visa l'ASN et du certificat médical. Idem que l'épreuve du Championnat

ARTICLE 10P. VERIFICATIONS

Voir règlement particulier de l'épreuve nationale.

ARTICLE 11P . DEROULEMENT DE L'EPREUVE

11.1P. DISPOSITIONS GENERALES

Conforme au règlement standard des Courses de Côte.

11.2P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

11.2.1P. Ordre de départ

Pour les essais et la course, les concurrents de l'épreuve VHC partiront devant les concurrents de l'épreuve nationale.

11.2.2P. Essais

Tous les concurrents sont tenus d'effectuer au moins une montée d'essais de bout en bout.

11.2.3P. CARBURANTS - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des Courses de Côte et annexe K en ce qui concerne les pneumatiques.

11.2.4P. NUMEROS DE COURSE

Conforme au règlement standard des Courses de Côte.

11.2.5P. ECHAUFFEMENTS DES PNEUMATIQUES

Conforme au règlement standard des Courses de Côte.

11.2.6P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Voir règlement particulier de l'épreuve nationale.

11.2.7P. PENALITES

Conforme au règlement standard des Courses de Côte.

11.2.7P. CLASSEMENTS

Pour les essais chronométrés

Le classement des essais s'effectuera sur la base du meilleur temps de essais .

Afin de faciliter le déroulement de l'épreuve, le départ des montées de course se fera dans l'ordre du classement des essais, le concurrent le plus lent partant en premier

Pour la course

L'épreuve se disputera en deux ou trois manches et le classement sera établi en fonction du meilleur temps réalisé sur une manche.

Pour prétendre à être classés, les concurrents devront avoir effectué au moins une montée de course.

Il ne sera pas établi de classement scratch.

Les classements seront établis de la façon suivante :

- Un classement séparé pour chacune des catégories 1, 2, 3, 4 et 5 sans division de classe.
- **Un classement pour le Challenge Indice de Performance.**
- **Un classement séparé pour les « classic » qui ne devront jamais figurer au classement des VHC**

ARTICLE 13P. PRIX

Tous les concurrents classés seront récompensés.

ARTICLE 14P. PRIX

La remise des prix et coupes aura lieu le 15 mai 2011 à 19 heures 00.

Lieu : salle polyvalente d'Hébécrevon.